



Règlement de copropriété et place au garage

Par **syndic12**, le **22/09/2012** à **02:16**

Bonjour,

1- Dans le règlement de copropriété initial il est spécifié que l'immeuble où j'habite est à usage d'habitat, mais il comporte 5 commerces et 5 bureau en plus de 11 appartements, est-ce que c'est logique?

2- l'entrepreneur-propiétaire veut vendre deux de ces commerces et l'acheteur réclame le droit à une place de stationnement au garage pour chacun de ces commerce, est-ce qu'il a le droit? sachant que le règlement initial fait du garage une partie commune destinée à usage de parking et qu'une fois le syndic créé on a mis dans le règlement de copropriété que seuls les habitants ont droit d'accès au garage. est-ce que les futur proprio des commerces et mezzanine ont le droit au stationnement sachant que la superficie du garage ne suffit même pas aux habitants!

Par **janus2fr**, le **22/09/2012** à **08:17**

[citation]1- Dans le règlement de copropriété initial il est spécifié que l'immeuble où j'habite est à usage d'habitat, mais il comporte 5 commerces et 5 bureau en plus de 11 appartements, est-ce que c'est logique? [/citation]

Bonjour,

Si c'est juste noté "à usage d'habitat", il n'y a rien de gênant, il en serait autrement s'il était noté "à usage exclusif d'habitat".

Par **syndic12**, le **25/09/2012** à **19:59**

Merci pour ta réponse,

pour le deuxième point, est-ce que le propriétaire d'un commerce a le droit à une place de stationnement dans le garage qui n'est même pas suffisant pour les habitants?